

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Téléphone : 514 872-3000

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes - commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2024

RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration souligne la participation des personnes et des organisations qui lui ont soumis un avis dans le cadre de la consultation publique *Perspectives budgétaires 2024*. Elle tient également à remercier le Service des finances pour son appui constant pendant ses travaux.

Les commissaires souhaitent inscrire leurs recommandations dans le continuum du Chantier sur la fiscalité, entamé en octobre 2022 par le Forum sur la fiscalité, qui a réuni des acteurs de la société civile, et en prévision du Sommet sur la fiscalité municipale, d'ici la fin de l'année 2023. Ils espèrent ainsi contribuer à la réflexion de l'Administration municipale.

Au terme de ses travaux, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. Perspectives budgétaires 2024

CONSIDÉRANT l'importance de trouver un équilibre juste, équitable et inclusif entre le maintien des infrastructures, les services à la population et les impératifs associés à l'accélération du virage écologique;

CONSIDÉRANT la nécessité de poser des gestes concrets pour limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, et ce, tout en rehaussant la résilience urbaine;

CONSIDÉRANT l'élaboration en cours du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, un document de référence qui proposera des outils innovants pour aménager le territoire et façonner la mobilité dans un contexte de transition écologique;



CONSIDÉRANT le rôle de leader de Montréal à l'échelle de l'agglomération, de la Communauté métropolitaine de Montréal et du Québec;

CONSIDÉRANT le Chantier sur la fiscalité, qui doit permettre de trouver des solutions pérennes pour assurer un financement adéquat, stable et récurrent des services municipaux;

CONSIDÉRANT les engagements adoptés par la Ville de Montréal à travers le plan stratégique Montréal 2030 pour accélérer la transition écologique, et les mesures qui en découlent:

CONSIDÉRANT que des scénarios présentant les impacts de différents ratios d'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville sont nécessaires pour bien appréhender la réalité budgétaire de la Ville, lors de l'étude publique du budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Politique de la gestion de la dette de la Ville de Montréal, dans laquelle elle détermine que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne doit pas dépasser 16 % des dépenses de fonctionnement.

La Commission recommande à l'Administration de :

- **R-1.** Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.
- **R-2.** Assurer la soutenabilité de la dette en maîtrisant l'endettement, en visant un ratio de la dette sur les revenus annuels de 100 % en 2027, en poursuivant les paiements au comptant et en visant les objectifs contenus dans la Politique de la gestion de la dette et contenir le rythme des dépenses.
- **R-3.** Identifier et adopter, au cours des prochaines années, des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables et de faciliter la transition écologique de la Ville de Montréal, tout en veillant à ce que l'application de ces mesures n'augmente pas l'écart de taxation entre les immeubles résidentiels et non résidentiels, et inciter les villes liées à mettre en place des mesures écofiscales semblables.
- **R-4.** Préciser et communiquer les dépenses associées aux différents plans adoptés par la Ville, comme le Plan climat 2020-2030 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, afin d'en faciliter la compréhension et le suivi.



- **R-5.** Préciser les besoins et les budgets nécessaires en matière d'adaptation aux changements climatiques, en prévision de la mise à jour du Plan climat Montréal, prévue en 2025.
- **R-6.** Présenter, à partir de l'étude publique du budget de fonctionnement 2024, des hypothèses démontrant les impacts financiers de la dette sur le budget de la Ville, selon les scénarios suivants : un ratio de 105 % des revenus annuels, 110 %, 115 %, 120 % et 125 %.
- **R-7.** Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.

2. L'écofiscalité et la fiscalité: la taxe kilométrique

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de déplacements automobiles et de mouvements de marchandises dans l'agglomération de Montréal, qui entraîne une hausse de la pression sur le réseau routier et qui exacerbe certains enjeux de cohabitation, de sécurité et de partage des espaces publics;

CONSIDÉRANT que la proportion croissante de véhicules électriques dans le parc automobile affecte les revenus de la taxe sur les carburants, sans diminuer l'utilisation des infrastructures routières montréalaises, et que cette taxe contribue à financer le réseau de transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal a identifié la tarification kilométrique comme étant « la plus performante du point de vue de l'efficacité et de l'efficience, de l'équité fiscale et de la capacité de financement du transport collectif sur le territoire de l'Autorité de transport régional métropolitain »;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal a lancé une étude de faisabilité d'un système de tarification kilométrique afin de financer le transport collectif dans le Grand Montréal, et que cette étude contiendra une proposition de modèle technologique, de structure de gestion et des calculs des impacts économiques;

CONSIDÉRANT les obstacles à résoudre avant la mise en place d'une taxe kilométrique sur les plans de la réglementation, de la logistique et de l'acceptabilité sociale;



CONSIDÉRANT que, d'après l'Alliance Transit, un consensus s'est établi chez les experts selon lequel le gouvernement du Québec serait le palier gouvernemental le plus apte à gérer la tarification kilométrique;

CONSIDÉRANT que, dans un contexte d'équité territoriale, certains quartiers n'ont pas accès à une offre de transport en commun efficace et que ce sont souvent les personnes moins nanties qui habitent les zones moins bien desservies par le transport collectif.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-8. Prendre en compte et analyser les résultats de l'étude en cours à la Communauté métropolitaine de Montréal, en vue de statuer sur l'implantation d'une taxe kilométrique, qui pourrait se substituer à l'actuelle taxe sur les carburants, et qui serait possiblement appliquée par le gouvernement du Québec.

3. L'écofiscalité et la fiscalité : la tarification dynamique du stationnement sur rue

CONSIDÉRANT la proportion de l'espace public consacrée au stationnement, qui engendre à la fois des coûts importants pour les municipalités (entretien, surveillance) et des bénéfices, en permettant l'accès aux commerces locaux;

CONSIDÉRANT que la mauvaise gestion de l'offre de places de stationnement peut créer de la congestion de ratissage (recherche d'un espace);

CONSIDÉRANT que la tarification du stationnement peut agir comme levier dans l'atteinte des objectifs d'urbanisme et de mobilité durable de la Ville;

CONSIDÉRANT que des mécanismes d'équité doivent être considérés pour ne pas pénaliser indûment les groupes les moins aptes à s'adapter aux mesures écofiscales et pour s'assurer d'une meilleure disponibilité des alternatives;

CONSIDÉRANT la Politique de stationnement de la Ville de Montréal, adoptée en 2016, et le Document d'orientations 2023-2025, qui détaille les attentes de la Ville envers l'Agence de mobilité durable.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-9. Analyser l'introduction de la tarification dynamique du stationnement sur les artères commerciales et à proximité des autres pôles générateurs de



déplacements, afin de favoriser l'équité entre les utilisateurs et de stimuler la vitalité commerciale locale.

R-10. Considérer, dans cette analyse, la tarification équitable des bornes électriques.

4. L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les surfaces imperméables

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal et le volume d'eau collecté par les systèmes d'évacuation municipaux des eaux usées, qui sont souvent surchargés lors d'événements météorologiques extrêmes;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de municipalités au Québec exigent le traitement d'une partie des eaux pluviales sur les terrains privés afin de réduire la pression sur le système d'égout.

La Commission recommande à l'Administration de :

- **R-11.** Encourager la gestion des eaux de pluie sur le domaine privé en adoptant des mesures écofiscales, qui bénéficient aux propriétaires ayant implanté des mesures de rétention des eaux pluviales.
- **R-12.** Étudier la mise en place d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables, qui serait d'abord déployée aux secteurs commercial, institutionnel et industriel, ainsi qu'au secteur résidentiel possédant des surfaces imperméabilisées de plus de 5 000 pi² ou 465 m².

5. L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les logements vacants

CONSIDÉRANT que le nombre de logements vacants a des conséquences importantes sur la disponibilité et l'état des logements ainsi que sur la dynamique des quartiers, et qu'il peut contribuer à augmenter les pressions sur l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT qu'une taxe sur les logements vacants a été implantée à Vancouver et dans d'autres zones urbaines de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à Toronto et à Ottawa, où il s'agit d'un outil identifié par la Ville pour contrer la crise du logement abordable;

CONSIDÉRANT qu'une taxe sur les logements vacants pourrait encourager les propriétaires à entretenir, à occuper et à louer leurs propriétés, ce qui permettrait d'augmenter l'offre de logements.



La Commission recommande à l'Administration de :

R-13. Analyser la possibilité d'imposer une taxe sur les logements vacants.

6. Financer le développement

CONSIDÉRANT les besoins croissants en matière d'habitation, de transport collectif et actif et de mise à niveau des infrastructures routières et des infrastructures de l'eau;

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien d'actifs accumulé de certaines infrastructures de l'agglomération de Montréal, comme celles de l'eau, des transports collectifs, du réseau routier, et les besoins sans cesse croissants en protection et en maintien d'actifs, en modernisation et en réduction du déficit d'entretien;

CONSIDÉRANT les secteurs disponibles pour le développement et la densification, pour lesquels d'importants coûts de décontamination, d'aménagements urbains et de requalification foncière doivent être consacrés;

CONSIDÉRANT les négociations à venir pour renouveler l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et les municipalités et le gouvernement du Québec.

La Commission recommande à l'Administration de :

- **R-14.** Obtenir du gouvernement du Québec, lors des négociations entourant l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, un programme de transfert municipal comprenant un volet en habitation inclusive et en transport collectif, et un pacte de développement pour soutenir l'aménagement urbain et la requalification foncière.
- R-15. Adopter une stratégie d'augmentation de la richesse foncière en identifiant des secteurs potentiels de développement, en établissant des niveaux de densité optimale, en accélérant les délais de traitement des demandes et des autorisations ainsi qu'en planifiant les investissements nécessaires dans les infrastructures pour favoriser la réalisation de projets et la création de milieux de vie complets.

7. La revue des activités et des programmes

CONSIDÉRANT la revue des activités et des programmes entreprise par l'Administration municipale depuis plusieurs années, et qui vise à garantir l'adéquation des activités de



la Ville de Montréal avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique 2030 et ses autres priorités organisationnelles;

CONSIDÉRANT que l'Administration municipale affirme être à la recherche constante d'une meilleure gestion des ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'offre de services en matière de culture et de prévoir un rattrapage dans le financement des équipements culturels.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-16. Analyser la mise en commun des services, des équipements et des infrastructures entre les arrondissements, dans une optique de réduire les dépenses.
- **R-17.** Considérer le lancement d'un chantier sur la situation et les perspectives des infrastructures culturelles montréalaises (les lieux de création, de diffusion et les équipements subventionnés).
- **R-18.** Analyser le potentiel et la faisabilité d'appliquer une taxe sur les panneaux d'affichage géants, sans exclure d'éventuels retraits de ces dispositifs publicitaires. Basée sur le principe du pollueur-payeur, les revenus de cette taxe pourraient, par exemple, être utilisés pour constituer un fonds de réserve qui répondrait à certains besoins du milieu culturel montréalais, pour qui la relance post-pandémie est particulièrement difficile.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 22 juin 2023, à l'exception des recommandations 1, 3 et 16 pour lesquelles MM. Alan DeSousa et Laurent Desbois ont exprimé leur dissidence, et des recommandations 8, 12, 13 et 18, pour lesquelles MM. Georges Bourelle et M. Alex Bottausci ont exprimé leur dissidence.